

Au sommaire :

1. Lancement du nouveau site asma.social
2. Rappel des prochaines activités
 - a. Symposium Grande Journée SSMG du 11/02/2017
 - b. Prochaine journée ASMA du 22/02/2017
 - c. Journée ASAMA du 22/03/2017
 - d. Calendrier des journées ASMA en 2017
3. Affiliation 2017 à l'asbl ASMA – Appel à cotisations
4. Grande journée SSST : 12/05/2017 "La pénibilité au travail"
5. Activités de la WVV

1. Le nouveau site ASMA

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le nouveau Site de l'ASMA est lancé sur Internet.

Dorénavant l'adresse est <http://asma.social>; l'ancienne adresse (asma-asbl.com) n'est plus utilisée.

Comme vous le constatez, nous avons opté pour l'extension ".social", étant donné que depuis des années "asma.be" est une adresse déjà utilisée par une autre entreprise.

Nous avons estimé que cette extension ".social" dans notre adresse URL exprime bien l'orientation sociale de nos activités dans le cadre de l'assurance prévue par la "Sécurité sociale".

Dorénavant tant les inscriptions aux activités organisées par l'ASMA (formations, ...) que l'affiliation à l'association (voir au point 3.) se font en ligne. A terme les paiements pourront se faire via PayPal si vous disposez d'un tel compte.

Vous remarquerez que lors d'une inscription en ligne vous devez toujours cocher la case d'approbation sous le texte "Informed consent". Nous répondons ainsi aux dernières normes de sécurité et de confidentialité européennes.

Du fait que les journées de l'ASMA sont accréditées par demi-journées, il est nécessaire de s'inscrire pour chaque session de la journée.

Nous vous invitons à parcourir le site.

Certes, toutes les pages ne sont pas totalement finalisées. Elles le seront au cours des prochains mois.

Si vous avez des commentaires et/ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part, via la page "CONTACT" ou via l'adresse mail de l'équipe webmaster qui est webmaster@asma.social.

Bonne lecture ! ☺

2. Rappel des prochaines activités organisées par l'ASMA

a) Symposium : Samedi 11/02/2017 : Grande journée SSMG "Allo Trio ? Je veux parler du boulot !"

RAPPEL Vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 9 février à cette journée rassemblant des médecins généralistes, des médecins du travail et des médecins-conseils et inspecteurs.

Samedi 11 février 2017, de 8 h 30 à 15 h30

Au CEME à Charleroi

Organisé par la SSMG, en collaboration avec la SSST et l'ASMA

Cliquez [ici](#) pour consulter **le programme**.

→ **L'inscription obligatoire** se fait exclusivement via le site de la SSMG : via [le lien suivant](#).

Au bas du programme, vous cliquez sur "[INSCRIVEZ-VOUS ICI](#)" pour vous inscrire personnellement.

Votre attention, SVP :

- Si vous êtes médecin, membre de l'ASMA en ordre de cotisation en 2016 (ou si vous êtes médecin-conseil nouvellement engagé par l'Organisme Assureur en 2016 ou en début 2017), en vous inscrivant via le lien de la SSMG ci-dessus, vous choisissez la 4^e option : c'est gratuit.
- Si vous êtes auxiliaire paramédical(e) dans une "équipe pluridisciplinaire du médecin-conseil" d'un Organisme Assureur et dépendant de la direction médicale de l'Union et si vous avez déjà participé à une journée de formation "ASMA" en 2016, en vous inscrivant via le lien de la SSMG ci-dessus, vous choisissez la 6^e option, mais ne versez pas les 40 € pour la participation aux frais, car c'est aussi gratuit pour vous.

Une demande de points d'accréditation en "éthique et économie" a été introduite à l'INAMI.

b) Prochaine journée ASMA du 22 février 2017 UCL Woluwe

RAPPEL

Programme provisoire (*quelques changements pourraient y être encore apportés*) :

Matinée :

Nouveautés dans le secteur des Soins palliatifs

- 09:00 - 09:10 : Quelques chiffres sur le paysage des soins palliatifs
Dr Alex Peltier, Président de la Cellule Fédérale d'Evaluation en Soins Palliatifs.
- 09:10 - 10:00 : PICT : historique et présentation
Dr Marianne Desmedt, médecin responsable de l'unité de soins continus des Cliniques universitaires Saint Luc
- 10:00 - 10:30 : Culture palliative versus curative : comment intégrer cela dans le monde hospitalier ?
Prof Laurent Knoops, médecin et titulaire de la Chaire de soins palliatifs de l'UCL.

Pause : 10:30 - 10:45

Nouveautés dans le secteur de la Démence

- 10:45 - 11:45 : Actualité en démence
Prof Maloteaux, Neurologie UCL St-Luc

- 11:45 - 12:30 : Programme de guidance pour les proches de patients atteints de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, au sein de l'hôpital de jour gériatrique.
Mme Violette De Ryck, neuropsychologue, Mme Gouget, ergothérapeute, et Dr Isabelle Gilard, gériatre. UCL St-Luc

Temps de midi : 12:30 - 14:00

Après-Midi :

- 14:00 - 15:15 : **Imagerie médicale de la colonne**
Prof Van de Berg UCL St-Luc
- 15:15 - 16:30 : **Spine Unit**
Prof Munting UCL St-Luc, St-Pierre Ottignies et Dr Van den Oever, ANMC

Fin : 16.30

→ Votre **inscription doit être enregistrée par vous-même sur le nouveau site ASMA** et vous profiterez pour **régulariser votre affiliation à l'ASMA** en payant la cotisation pour l'année 2017 (voir au point 3.).

c) Journée ASMA du 22 mars 2017 à Liège

Lieu : la salle au centre de la ville de Liège vous sera communiquée d'ici peu

Programme provisoire :

08:30 : Accueil

09:00 – 12:00 : Actualités en ophtalmologie

- La chirurgie des paupières : explicitation des différentes prestations prévues à la nomenclature avec notamment les adaptations récentes
- La chirurgie réfractive
- La vitrectomie (indications, technique, résultats...)
- Le glaucome
- La dégénérescence maculaire

12:30 – 14:00 Pause de midi (chacun veille à se restaurer par ses propres moyens dans les environs immédiats)

14:00 - 16:00

- Alcool et travail : Visions croisées du thérapeute et du médecin du travail avec les implications concernant l'incapacité de réinsertion et le pronostic de réintégration
 - Dr Thomas Orban Alcoologie SSMG
 - Dr Françoise Verstraete CESI

→ **Vers le 20 février**, vous pourrez **vous inscrire vous-même sur le nouveau site ASMA** et, pour ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation de membre, vous veillerez à **régulariser votre affiliation à l'asbl ASMA** en payant la cotisation pour l'année 2017 (voir au point 3.).

d) Calendrier des journées ASMA

- ASMA : 22/02/2017 : journée UCL
- ASMA : 22/03/2017 : journée ULG
- ASMA : 17/05/2017 : Assemblée Générale
- ASMA : 22/11/2017 : journée ULB

3. Affiliation 2017 à l'asbl ASMA – Appel à cotisation

Nous invitons tous les membres effectifs à régulariser leur affiliation à l'asbl ASMA - année 2017. A partir de cette année, les auxiliaires paramédicaux peuvent aussi devenir membre (adhérent).

Ceux qui sont intéressés par notre association et qui n'étaient pas membres de l'ASMA sont également invités à s'inscrire comme membre pour autant qu'ils répondent aux conditions pour pouvoir devenir membre de l'asbl ASMA. Voyez les conditions sur notre site www.asma.social dans la page "[REJOIGNEZ-NOUS](#)".

- **L'affiliation pour l'année 2017** nécessite l'enregistrement individuel de données personnelles via notre site asma.social / plateforme d'inscription (en haut de chaque page)
Commencez par lire "l'informed consent", cochez la case d'approbation et cliquez sur "établir un profil", sans compléter votre adresse mail ni le mot de passe !
Complétez ensuite les 5 pages successives (le cas échéant, sans vous inscrire pour une activité à la page 4). Votre inscription sera effective lorsque vous lirez la page "Merci"
- **Le paiement de la cotisation 2017** se fera par virement bancaire habituel (via votre PC Banking, par ex.) sur base des données vous envoyées par mail lorsque vous aurez finalisé votre inscription comme membre. Vous recevrez un mail avec les indications pour le virement du montant de la cotisation. Le paiement direct via votre compte PayPal n'est pas encore fonctionnel.

Il existe en fait 4 situations d'affiliation (explication dans la page "[REJOIGNEZ-NOUS](#)" du site) :

- ⇒ Le médecin membre effectif payant une cotisation de 150 €
- ⇒ Le médecin membre effectif non cotisant (gratuit)
- ⇒ Le paramédical membre adhérent payant une cotisation de 100 €
- ⇒ Le médecin ne répondant pas aux conditions d'affiliation du membre effectif, cotisation 100 €

Voyez les [conditions d'affiliation](#)

Les paramédicaux répondant aux conditions d'affiliation constateront que le programme et le mail de confirmation mentionnent le montant de 150 €. Nous devons encore adapter le programme dans les prochains mois.

Ne payez donc que le montant de 100 € (ne tenez pas compte du montant demandé de 150 €).

4. Grande journée SSST : 12/05/2017 "La pénibilité au travail"

La Société Scientifique Santé au Travail annonce sa grande journée du 12 mai 2017 sur le thème de [la pénibilité au travail](#). Des précisions vous seront communiquées ultérieurement.

5. Programme des activités de la WVV en 2017

Les membres de l'ASMA, en règle de cotisation pour l'année 2017 et qui sont intéressés par les activités de la WVV, trouveront l'information sur les activités de la WVV auxquelles ils peuvent participer gratuitement moyennant inscription sur le [site de la WVV](#).

Si vous souhaitez vous inscrire pour une [activité organisée par la WVV](#), il faut avoir complété au préalable votre profil de membre de l'ASMA et avoir payé la cotisation 2017 (voir au point 3. ci-dessus).

C'est seulement après que vous pouvez [vous inscrire](#) pour participer gratuitement à une activité de la WVV : vous utilisez votre user et mot de passe mentionné sur le mail de confirmation d'inscription comme membre de l'ASMA; dans la page "Activiteiten", clic sur "Inschrijven" et ensuite vous cochez les activités auxquelles vous souhaitez participer, à la page suivante vous devez cliquer devant "Overschrijving" (mais vous ne payez pas le montant indiqué), puis clic sur "Volgende" et vous recevez la page "Bedankt", ainsi qu'un mail de confirmation, mais vous ne payez pas le montant indiqué.